

FORMATION INITIALE CONDUITE GRUES MOBILES SUR TREILLIS ET TELESCOPIQUES CACES® R483 Catégories A ET B

Objectifs

- Conduire et entretenir les grues mobile de types A treillis sur chenilles et B télescopique sur pneus, en maîtrisant toutes les techniques de travail et de manutention de différentes charges dans le respect des règles de sécurité,
- Passage AIPR
- Présenter les tests CACES® R483 catégorie A et catégorie B.

SECURITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Connaître l'ensemble des règles, consignes et comportements applicables en matière de sécurité, de gestion des déchets, stockage, propreté du chantier...,
- Acquérir le réflexe de leur pratique en les appliquant durant toute la formation.

Public Visé

Pour les débutants.

Durée

175.00 Heures

25 Jours

Pré Requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier.

Parcours pédagogique

1 - CONNAISSANCES THEORIQUES

A - Connaissances générales :

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...),
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...),
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,
- Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur.

B. Technologie des grues mobiles :

- Terminologie et caractéristiques générales (hauteurs, flèche, portée, capacité), Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité (limiteurs de charge et de moment, fins de course...)
- Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- Aides à la conduite : indicateur de portée et de hauteur sous crochet, Indicateur de vitesse de vent...,
- Localisation de l'issue de secours et conditions de sa mise en œuvre.

C. Les principaux types de grues mobiles - Les catégories de CACES® :

Caractéristiques et spécificités des différents types de grues mobiles,

- grue mobile à flèche télescopique, sur pneumatiques,
- grue mobile à flèche télescopique, sur chenilles,
- grue mobile à flèche treillis, sur chenilles.

Catégories de CACES® R.483 correspondantes.

D. Notions élémentaires de physique :

- Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées sur les chantiers,
- Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...).

E. Stabilité des grues mobiles :

- Identification des conditions d'équilibre de la grue et des facteurs qui influent sur la stabilité,
- Règles de stabilisation des grues mobiles,
- Utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur en fonction des masses et des surfaces de prise au vent des charges,
- Connaissance des équipements d'aide à la conduite et de leur principe de fonctionnement (anémomètre, indicateurs de charge et de portée...).

F. Déplacement des grues mobiles sur chantier :

- Règles de signalisation de chantier (plan de circulation et consignes propres au chantier...),
- Conditions de circulation en charge (pression des pneumatiques, position des stabilisateurs, mesures de prévention associées...).

G. Risques liés à l'utilisation des grues mobiles :

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

- renversement de la grue mobile,
- heurts de personnes avec la charge,
- heurts de personnes avec la grue (lors des déplacements, en cours de déploiement des stabilisateurs, avec le contrepoids...),
- retombée ou renversement de la charge,
- interférence avec d'autres appareils de levage (grue à tour...),
- risques liés à l'environnement (obstacles divers, lignes électriques, zones interdites; voie de circulation...),
- risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel...),
- risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, zone de prise ou dépose de charge masquée...),
- risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),
- risque d'incendie,
- risque de chute de hauteur du grutier,
- le cas échéant, risque de chute de plain-pied lors de l'utilisation d'une télécommande.

H. Exploitation des grues mobiles :

- Opérations interdites (laisser une charge suspendue en fin de poste, levage de personne, remplissage d'une benne lorsque celle-ci est suspendue...),
- Opérations délicates (levage d'une charge à 2 grues...),
- Télescopage en charge,
- Choix d'un type de mouflage suivant l'opération à réaliser,
- Conditions exceptionnelles de recours au bouton de réglage équipant les dernières générations de grues mobiles et permettant un accroissement de la capacité de 10 % en vitesse réduite,
- Conditions exceptionnelles de recours au dispositif de neutralisation du contrôleur d'état de charge et responsabilités associées,
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments)
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...),
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue,
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.

I. Accessoires de levage et règles d'élingage :

- Choix et utilisation des accessoires de levage (élingues, palonniers...),
- Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles,
- Principales détériorations des accessoires de levage.

J. Vérifications d'usage des grues mobiles :

Principales anomalies concernant :

- les câbles de levage,
- les flexibles hydrauliques,
- le châssis,
- la structure de la flèche.

2 - SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

A. Prise de poste et vérification :

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- Mise en configuration d'exploitation (déploiement des stabilisateurs, réglage de l'horizontalité, déploiement de la grue mobile, réglage du siège, vérification de la présence et du bon entretien de l'extincteur en cabine ...),
- Vérification visuelle de l'état de la grue mobile, de ses équipements (charpente, câbles, lests...) et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (linguet de sécurité, limiteurs de course...),
- Vérification de la mise en place des protections dans les zones de danger (ex : zone de débattement du contrepoids...),
- Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues (coup de vent, orage...),
- Vérification de l'adéquation de la grue aux opérations de levage à réaliser (charge, portée...).

NOTA : Cette opération ne doit pas être confondue avec l'examen d'adéquation requis par l'arrêté du 1er mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement.



B. Conduite et manœuvres :

- Monter et descendre en sécurité et connaître la règle des 3 appuis,
- Choisir un mouflage adapté à la manutention à réaliser,
- Vérifier le bon élingage d'une charge,
- Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,
- Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible,
- Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le cas échéant le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401),
- Circuler avec une charge au crochet,
- Communiquer par radio,
- Utiliser correctement les aides à la conduite,
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.

C. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance :

- Mettre la grue mobile en position hors service,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier (niveaux...),
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Intitulé de la certification Code RS date d'enregistrement de la certification Nom du certificateur lien vers la fiche France Compétence CACES
Recommandation 483 catégorie A : grues mobiles à flèche treillis RS699818/12/2024 INSTITUT NATIONAL RECHERCHE
SECURITE [https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6998/CACES](https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6998/CACES_Recommandation_483_catégorie_B_grues_mobiles_à_flèche_télescopique_RS699918/12/2024_INSTITUT_NATIONAL_RECHERCHE_SECURITE)
Recommandation 483 catégorie B : grues mobiles à flèche
télescopique RS699918/12/2024 INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6999/>

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée (vidéo...),
- Projection de films techniques,
- Remise des cours dispensés sur support papier et numérique,
- Encadrement par un formateur ayant plusieurs années d'expérience en entreprise,
- Terrain d'application aménagé avec banche, benne à béton, charge longue, charge volumineuse.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage, fiche de satisfaction du stagiaire en fin de session
- Attestation de stage
- Passage AIPR
- Tests CACES® R483 catégorie A (treillis) et catégorie B (télescopique).

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). Veuillez contacter le
Référént handicap M.Olivier PRAT 06.84.24.05.76. / olivier.prat@ecirtp.fr

Effectif

De 5 à 10 Personnes